# iirvi Iirvi

#### Rapport pour la séance du Conseil communal du 13 décembre 2022

#### Commission de Gestion et Finances

## Rapport sur le préavis de la Municipalité N° 16/2022 Budget 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal.

La Commission de Gestion et Finances représentée par Madame Christel Besuchet, Messieurs Jean-Michel Viquerat, Daniel Schwab et Olivier Agassis, s'est réunie le 15 novembre en salle de municipalité. La Commission remercie Madame Muriel Bovet, boursière, Madame Christelle Gobalet, Municipale, Messieurs Thierry Salzmann, Syndic et Jean-Pascal Rochat, Municipal, pour leur présence ainsi que pour leurs explications.

La Commission représentée par Mesdames Nicole Oulevay, Christel Besuchet, Messieurs Daniel Schwab et Olivier Agassis s'est ensuite réunie le 28 novembre 2022. Elle a pris connaissance du budget 2023 et du préavis de la Municipalité.

La Commission, complétée par Monsieur Jean-Michel Viquerat, s'est à nouveau réunie le 6 décembre 2022, rejointe par le Syndic.

Lors de nos diverses séances, toutes nos questions ont trouvé réponses dans le préavis détaillé ainsi qu'auprès de la boursière et du Syndic.

La Commission tient à faire les remarques suivantes :

- Compte 358.3140.00 entretien et travaux du bâtiment Ancienne Poste : La Commission se questionne sur le bienfondé de la dépense de CHF 8'000.- pour le changement des fenêtres par rapport à l'avenir incertain de ce bâtiment.
- Catégorie 810 service des eaux : le déficit de CHF 100'730.- s'explique par une augmentation du compte 810.3180.00 honoraires et prestations de service ainsi que par l'augmentation du prix de l'eau (raccordement au réseau AIAE) et l'impossibilité d'éponger cette différence par l'épuisement du fonds de réserve. La Commission rend la Municipalité attentive à réévaluer le prix facturé de l'eau au cours de l'année selon l'évolution de la situation.

La Commission suggère à la Municipalité d'impliquer La Commission Énergie lors de décisions portant sur des travaux ayant pour but des économies d'énergie.

Au vu du budget des investissements présentés dans le préavis, nous recommandons à la Municipalité, en cas de résultat positif, de prioriser l'alimentation de fonds de réserves attribués à ses travaux.

En conclusion, la Commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que proposé.

### Pour la Commission Gestion et Finances

/iquerat Jean-Michel	Agassis Olivier	Besuchet Christel
	Oulevay Nicole	Schwab Daniel